

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 59 (1908)
Heft: 12

Rubrik: Chronique forestière

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

chemins forestiers, mais nous appelons dès à présent l'attention sur le fait que les subsides à payer dans les années subséquentes exigeront certainement une somme beaucoup plus élevée.

	En 1909	En 1908
11. Remaniement parcellaire des forêts privées	fr. 3,000	3,000
12. Subvention à la Société suisse des forestiers	" 5,000	5,000
13. " à la Fédération des gardes-forestiers suisses	" 1,000	1,000
14. " aux jardins alpins	" 4,000	4,000
15. " à l'Association internationale des botanistes	" 1,000	1,000
16. " au Musée alpin suisse	" 500	500
17. Statistique forestière suisse	" 6,500	4,000

Les travaux concernant la statistique forestière suisse se poursuivent régulièrement. Le dépouillement des matériaux relatifs au commerce suisse des bois à la frontière est terminé et pourra faire l'objet d'une publication dans le courant de l'année prochaine ; les frais en sont estimés à environ 2000 francs. On devrait publier aussi, la même année, les résultats de l'enquête sur les bois de service ; les frais de cette publication sont évalués à 500 francs. Il n'est guère possible de différer ces publications, qui sont prêtes à être livrées à l'impression, car tout retard en diminuerait la valeur ; mais, comme le crédit de 4000 francs ouvert à cet effet est absorbé en entier pour indemniser de leurs travaux M. le professeur Decoppet et ses aides, ainsi que pour l'acquisition des formulaires et du matériel de bureau nécessaires, nous devons demander que le crédit ci-dessus soit augmenté de 2500 francs pour les deux publications susmentionnées



Chronique forestière.

Confédération.

Eligibilité à un emploi forestier supérieur fédéral ou cantonal. Se basant sur le résultat de l'examen d'Etat, partie pratique, le Département fédéral de l'Intérieur vient d'accorder le certificat d'éligibilité à :

- MM. Aubert, Frank, de St-Georges, Vaud ;
- Bovet, Ernest, de Fleurier, Neuchâtel ;
- Cadotsch, Antoine, de Savognino, Grisons ;
- Henggeler, Charles, d'Unterägeri, Zoug ;
- Monachon, François, de Peyres-Possens, Vaud ;
- von Orelli, Adolphe, de Zurich ;
- Schmid, Henri, de Richterswil, Zurich ;
- de Tribolet, Albert, de Neuchâtel.

Cours de construction. Les candidats forestiers faisant actuellement leur stage, ont été appelés à Zurich, du 27 novembre au 16 décembre, pour l'élaboration des projets d'arpentage, de chemin et de correction de torrent, en complément des travaux sur le terrain, entrepris dans le courant de l'été. On sait, en effet, que ces cours ont été réorganisés et que la direction en est confiée aux professeurs de l'Ecole forestière, chargés de cette partie de l'enseignement.

Cadastre et registre foncier. On connaît les dispositions du nouveau Code civil touchant le registre foncier, c'est-à-dire le registre des droits sur les immeubles. Celui-ci consiste en un registre principal, complété par les pièces justificatives, plans et registres accessoires.

L'immatriculation et la description de chaque immeuble s'opère à teneur d'un plan officiel, dressé en général sur la base d'une mensuration géométrique. Toutefois, ces plans peuvent être établis sans cette mensuration pour les pâturages, allmends, marais, forêts et immeubles semblables qui seraient d'une étendue considérable. Le Conseil fédéral arrêtera les règles à suivre pour la teneur de ces plans, puisque, d'autre part, la Confédération supportera une partie de la dépense.

On peut donc, dans certains cas, se borner à une cadastration sommaire, et c'est l'affaire des techniciens de choisir la méthode la moins coûteuse, répondant cependant au but. Le Conseil fédéral vient de désigner une Commission spéciale qui devra étudier la question et formuler des propositions. Les forêts sont représentées par M. le Dr Coaz, inspecteur forestier fédéral ; toutes les garanties nécessaires sont donc données pour que le point de vue forestier soit traité de la façon la plus compétente.

Cantons.

Grisons. M. *Cadotsch*, expert forestier, de Savognino, est nommé inspecteur forestier de la commune de Seewis. M. *Antoine Schwyter*, de Frauenfeld, adjoint de l'inspection cantonale d'Obwald, passe inspecteur forestier de la commune de Schuls.

Schaffhouse. M. *Vogler*, ancien inspecteur des forêts de la ville de Schaffhouse, est décédé il y a quelques jours. Nous avons annoncé sa retraite volontaire, en souhaitant, à ce vénérable doyen, le repos qu'il avait bien mérité : le sort en a jugé autrement. M. Vogler était né en 1832 ; entré en 1855 dans la carrière forestière, il prenait, en 1862, la gestion des forêts de Schaffhouse et c'est à ce poste qu'il est resté jusqu'à son dernier jour. Le défunt a publié une statistique des plus intéressantes, résumant la période de 40 ans, durant laquelle il a si sagement administré les belles forêts confiées à ses soins. Avec M. Vogler disparaît un forestier de grande valeur, un homme de bien, aimé et respecté de tous. Nous adressons à la famille du défunt l'expression de notre sincère sympathie.

Etranger.

France. M. *Fliche* ancien professeur à l'Ecole forestière des Eaux et Forêts est décédé, à Nancy, le 29 novembre dernier, à l'âge de 72 ans. Successeur de Mathieu à la chaire des Sciences naturelles, Fliche est l'auteur de livres classiques que connaissent tous les forestiers. Il est universellement connu par ses publications concernant surtout la géographie et la paléogéographie botaniques, branches de la science dans lesquelles il s'était créé un domaine spécial. Citons encore à l'actif du défunt, la 4^{me} édition de la Flore forestière de Mathieu, refondue et considérablement augmentée. M. Fliche s'occupait depuis longtemps déjà d'une étude sur la flore fossile du Trias et il comptait la mener prochainement à bonne fin, quand il fut brusquement emporté.

La vie de Fliche fut entièrement vouée au travail. Sa mort est une grande perte pour la science et pour le corps forestier français, auquel nous adressons, l'expression de notre grande sympathie.



Bibliographie

Ouvrages reçus.

(Nous ne rendrons compte que des ouvrages dont on aura adressé un exemplaire à la Rédaction du Journal forestier suisse, à Zurich.)

Les sols forestiers par *E. Henry*, professeur à l'Ecole nationale des Eaux et Forêts. Volume grand in-8°, broché, de 492 pages, avec 5 diagrammes, 5 planches et 2 cartes hors texte. Prix, fr. 7.50. Berger-Levrault & Co., éditeurs, Paris et Nancy, 1908.

Organisation et fonctionnement des ateliers du travail du bois, par *E. Barbet*, ancien élève de l'Ecole polytechnique, et *F. Lanco*, ingénieur des Arts et manufactures. Volume grand in-8°, broché, de 272 pages et 96 figures. Prix, fr. 7.50. Société d'Editions techniques, 16, rue du Pont-Neuf, Paris, 1909.

* * *

Wald und Weide in den Alpen. Par le *Landesforstrat Dr Rud. Ant. Jugoviz*, directeur de l'Ecole forestière de Bruck a. d. M.

L'ouvrage de M. le Dr Jugoviz est fort intéressant, car il aborde des questions souvent soulevées : les rapports qui existent entre la forêt et le pâturage, leur séparation définitive ou leur existence simultanée sur la même surface. Ce livre doit naître au développement agricole, si intense aujourd'hui dans les régions alpestres de l'Autriche. Il est le résultat de longues et minutieuses observations et il repose sur une connaissance exacte de la question, traitée par un auteur des plus compétents.